

La Lettre de l' **asf** ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Sortons vite de cette crise

EDITORIAL

Décidément le monde de l'information économique prend des habitudes de press people tant les analyses que l'on nous sert se plient à la mode et passent allégrement de l'air de tout va bien madame la marquise à la musique d'Apocalypse now. Nous bénéficions, après une période de relative torpeur alimentée par des résultats somme toute mérités, à un déchaînement de toutes les pythies économiques qui nous promettent des temps douloureux proches de la grande crise des années trente.

Probablement vexés de n'avoir, une fois encore, décelé les prémices des difficultés sérieuses que nous vivons qu'une fois les événements constatés, nos augures nous promettent dans le désordre le spectre de l'assèchement progressif et complet du crédit accompagné de la mort de certains marchés de produits structurés conduisant à un grand retour de l'intermédiation bancaire, une crise américaine profonde, sur fond, bien réel, de flambée des prix de matières premières et de dollar exsangue.

L'économie française, comme à l'habitude, bénéficie, à cette occasion, de l'attention la plus délectablement morbide compte tenu de la situation de nos finances publiques, de notre gouvernance économique, de notre goût prononcé pour la paresse... que sais-je encore ? On ne peut que relever une nouvelle fois l'hypocrisie commiseration avec laquelle les difficultés des établissements financiers et bancaires sont analysées et commentées tant est toujours présent le goût de fustiger des métiers trop liés à l'argent pour être honnêtes, aux bénéfices de ce fait suspects, et noter à nouveau cette incapacité viscéralement gauloise à refuser à la finance la place essentielle qui lui revient dans les mécanismes économiques modernes et le rôle qu'elle joue dans le développement de notre économie.

Il n'est pas bien sûr dans mes intentions de nier la crise que nous traversons et dont les effets nous ont même inquiété plus vite que d'autres. Mais, acteurs de cette partie difficile où se joue tout à la fois, à court ter-



me, la poursuite d'une croissance à l'anémie de plus en plus prononcée et, à plus long terme, celle des réformes de structures indispensables pour stabiliser notre économie sur la bonne trajectoire, nous sommes, entre autres chargés d'assurer le financement des investissements des entreprises et de soutenir une consommation des ménages toujours fragile et nous n'avons pas encore perdu espoir que l'économie française offre une résistance plus

symbolique aux vents mauvais qui soufflent aujourd'hui sur elle.

En effet, si les signes d'un ralentissement d'activité existe, en ce premier trimestre de l'année 2008, dans les divers secteurs de nos métiers, rien ne vient étayer la thèse d'un décrochage à l'américaine qui ferait plonger les compteurs et couperaient net les sources du crédit. Les indicateurs de nos secteurs laissent apparaître un maintien honorable du rythme de consommation et la continuité de l'effort d'investissement des entreprises. En réalité les inquiétudes se portent essentiellement, et de façon évidemment connectée, sur les problèmes de la sphère financière mondiale, sur les sources de refinancement et la rapidité avec laquelle nos entreprises pourront retrouver la sécurité de leurs approvisionnements financiers. Alors, rêvons un peu. Imaginons que l'économie américaine, comme on l'a déjà vécu à de multiples reprises, digère et maîtrise sa crise de croissance et de confiance et revienne à la réalité de ses fondamentaux dont on semble toujours sous-estimer la vigueur et la résistance. Rêvons que les marchés des matières premières profitent de cette crise pour éteindre des agitations spéculatives des investisseurs qui se sont portés sur eux, qu'on laisse les banques centrales faire leur travail, ce qu'elles font plutôt bien, que la notation revienne à plus de professionnalisme, enfin bref, que l'on travaille sérieusement. Alors, pas de doute, nous sortirons très vite de cette turbulence qui, au passage, nous aura une nouvelle fois réappris qu'il n'est jamais bon de s'éloigner trop de la réalité des actifs que l'on finance.

François Lemasson

L'ASF a participé au lancement de la promotion 2008 de l'Association « Nos quartiers ont des talents »



Le 27 mars, en présence de Laurence Parisot, Présidente du MEDEF, avec le soutien de Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville et Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, plus de 1 000 jeunes diplômés, leurs parrains, les représentants d'entreprises partenaires et du monde de l'éducation, ont participé au lancement de la promotion 2008 de « Nos Quartiers ont des talents ».

A cette occasion, Karima Lachgar, représentant François Lemasson, est intervenue dans le cadre d'une table ronde consacrée à la mobilisation des fédérations professionnelles. Elle a exposé les raisons qui ont motivé l'adhésion de l'ASF à l'Association

« Nos quartiers ont des talents » et a rappelé que cet engagement marquait une volonté forte de l'ensemble des spécialistes de la finance de s'inscrire dans une démarche durable en faveur de l'égalité des chances et de la diversité en entreprise¹.



(1) Cf. La Lettre de l'ASF n° 129 et la lettre aux membres de l'ASF en date du 20 février 2008.

Convention d'échanges d'informations entre l'ASF et l'IFG

L'IFG (International Factors Group - association regroupant plus de 100 sociétés d'affacturage dans 50 pays) et l'ASF ont conclu un accord de coopération entre les deux associations. Par cet accord les deux associations confirment leur intention de :

- > créer un lien ou une référence vers l'autre association sur son site web et dans ses publications,
- > publier sur leurs sites Web respectifs des événements de l'autre association qui pourraient intéresser ses propres membres,
- > offrir une assistance réciproque dans l'organisation de séminaires ou de "workshops" sur des thèmes qui pourraient intéresser leurs membres respectifs,
- > encourager des échanges d'informations ou de visites entre les membres de leur association respective,
- > partager des informations sur le marché de l'affacturage qui pourraient intéresser les membres de l'autre association.

PN

DEMARCHE QUALITE DE L'ASF

L'enquête annuelle de satisfaction : les adhérents s'expriment

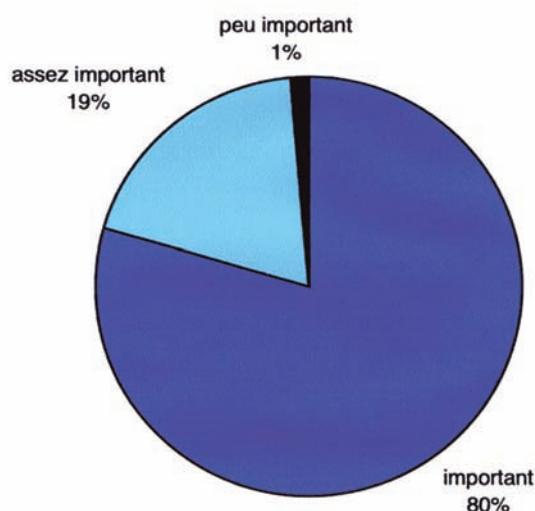
1 / L'analyse du cabinet Plein Sens *

Dans le cadre de la démarche de certification qualité qu'elle conduit, l'ASF mène chaque année une enquête de satisfaction. Grâce aux réponses de l'an passé, le questionnaire envoyé ce mois de février a pu être simplifié, tout en se recentrant sur les préoccupations des adhérents. Bien que l'ASF soit toute l'année durant à l'écoute des besoins et des remarques de ses adhérents, l'enquête annuelle est un moment particulier qui permet de faire le point, d'effectuer un bilan global, et d'entendre aussi ceux qui, plus éloignés, ou moins souvent en contact avec elle, n'ont pas toujours l'occasion d'exprimer leurs satisfactions ou leurs insatisfactions. Les résultats commentés ici sont tirés des 79 réponses qui sont parvenues, un bon taux de retour pour ce type d'enquête.

Une image très valorisante

Pour une très large majorité de répondants, l'activité de l'ASF est importante (zone bleu marine dans le graphique ci-dessous). Il n'y a qu'une seule réponse "peu important" et aucune "pas important". Bien sûr, on peut penser que, peut-être, parmi les personnes n'ayant pas répondu, il s'en trouvera pour lesquelles l'activité de l'ASF ne serait pas importante, et que, justement pour cela, elles ne sont pas tentées de répondre. Pourtant, parmi les répondants de cette année, un certain nombre étaient précisément des "non répondants" de l'année dernière, et les réponses ne s'en trouvent pas autrement affectées, ce qui montre l'attachement de ses adhérents pour l'ASF.

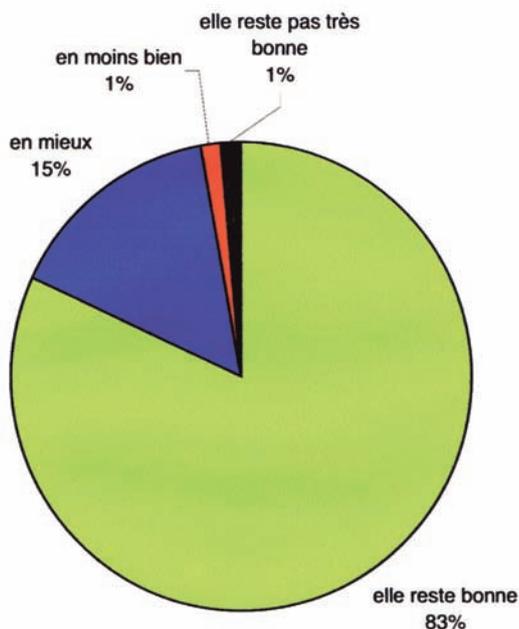
Ce que fait l'ASF, à vos yeux, c'est :



* La conception de l'enquête et de l'analyse des résultats ont été confiés à Plein Sens, 2, rue des Haudriettes 75003 Paris (01 53 01 84 40)

DEMARCHE QUALITE DE L'ASF L'enquête annuelle de satisfaction : les adhérents s'expriment

► Au cours de l'année, votre image de l'ASF a-t-elle évolué ?



Autre preuve de la fidélité du lien entre l'ASF et ses adhérents, le jugement porté par ceux-ci sur la qualité de ses actions. La question portait sur l'évolution de l'image de l'Association. Les résultats sont très positifs :

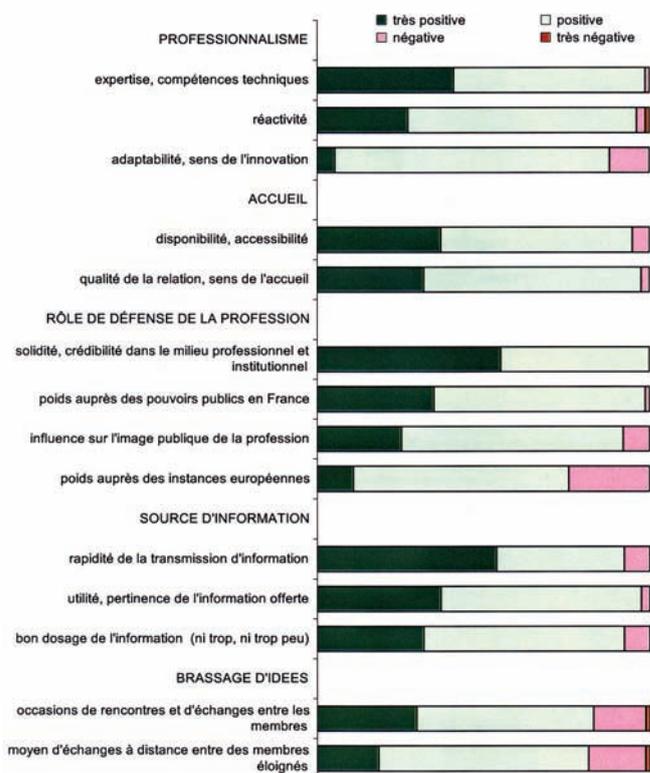
- pour plus des trois quarts des répondants l'image qu'ils ont de l'ASF était bonne et l'est encore
- pour 15% d'entre eux, elle a évolué en mieux

Seules deux réponses sont nettement critiques : pour l'une, l'évolution va dans le mauvais sens ("en moins bien"), pour l'autre, l'image de l'ASF est restée « pas très bonne ».

Bien sûr, on peut penser que ces résultats sont plus que satisfaisants. Toutefois si deux adhérents n'ont pas une bonne image de l'Association, il faut en chercher les raisons et y remédier lorsque cela est possible. C'est le but de ce type d'enquête annuelle.

Les plus fortes qualités et les points de vigilance

L'opinion des adhérents est très largement positive, mais elle n'est pas monolithique. On voit sur le graphique ci-dessous comment des nuances apparaissent lorsqu'on considère l'ensemble des réponses.



Pour qualifier son opinion, la réponse "positive" (vert clair sur le graphique) est la plus généralement choisie par les répondants. Elle domine tous les points proposés, à deux exceptions près, où la réponse "très positive" devient majoritaire. Le fait de choisir la réponse "très positive" signifie qu'on a vraiment une haute idée des qualités de l'ASF sur les points soulignés. Il s'agit de la solidité et la crédibilité dans le milieu professionnel et institutionnel, et la rapidité de la transmission d'information.

A l'opposé des zones vertes, les zones de couleur rouge témoignent d'une opinion défavorable. Trois réponses seulement sont "très négatives" (zone rouge). Elles émanent toutes les trois de la même personne. Les réponses reflétant une opinion "négative" sont figurées en rose sur le graphique. Elles sont peu nombreuses, mais elles ne sont pas distribuées au hasard.

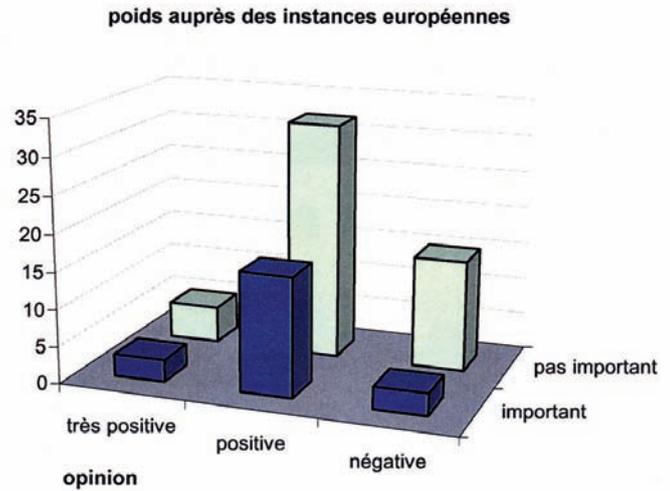
On remarque notamment que la rubrique "brassage d'idées", qui regroupe deux items concernant les échanges entre les membres est de celle qui recueille un taux d'insatisfaction sensible, même si les réponses négatives restent très minoritaires. Ce point éveille cependant l'attention de l'ASF parce que les regrets émanent principalement des membres situés en région, qui ont moins de facilités que les autres pour assister à des réunions parisiennes.

DEMARCHE QUALITE DE L'ASF L'enquête annuelle de satisfaction : les adhérents s'expriment

Le point qui recueille le plus d'opinions négatives est "le poids auprès des instances européennes" : 18 personnes ont une image négative de l'action de l'ASF en ce domaine. Heureusement, on s'aperçoit que lorsque les adhérents ont une attente forte en ce domaine (ceux qui ont répondu qu'ils accordaient beaucoup d'importance à ce point), la proportion de réponses négatives baisse considérablement. On le voit sur le graphique ci-dessous : pour le groupe de ceux qui considèrent le point comme peu important (en vert clair), la réponse négative est élevée, notamment par rapport à la réponse "très positive", alors que pour ceux qui considèrent que c'est important, la réponse négative n'est donnée en fait que par trois répondants.

Ceci donne à penser qu'une partie de l'effort à donner par l'ASF repose sur une meilleure communication de ce qu'elle fait en ce domaine. Ceux qui jugent ce domaine important savent peut-être davantage que l'ASF agit beaucoup pour défendre à Bruxelles les intérêts de ses adhérents.

On remarque que le point qui recueille le moins d'opinions "très positives" et le plus d'opinions "positives" (62 répondants), en une sorte d'unanimité, est aussi celui que personne n'a signalé comme étant important : "l'adaptabilité, le sens de l'innovation".

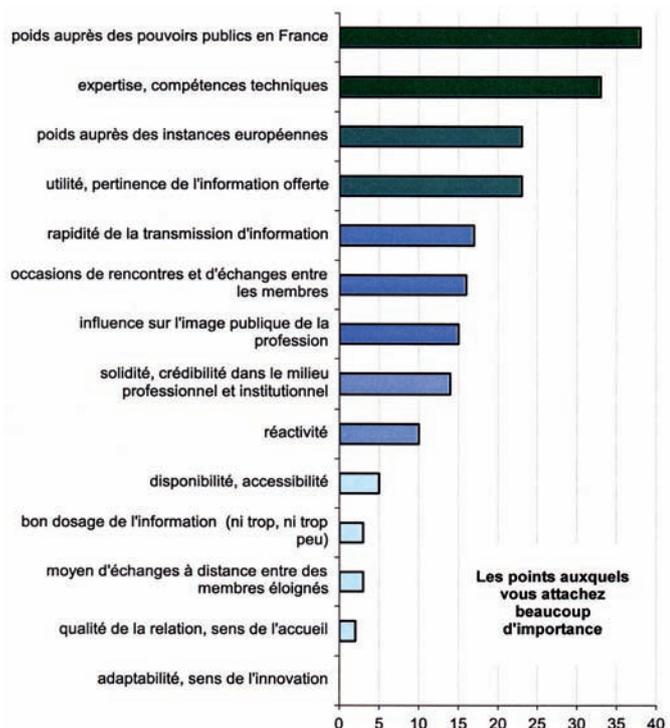


Les points importants : le cœur de métier de l'ASF

Quand on considère la hiérarchie des points importants pour les adhérents, on constate que viennent en premier ceux qui sont le plus directement en rapport avec ses missions de base et ses compétences (en vert), ce qui concerne l'expertise technique et le pouvoir d'influence.

Viennent en fin de liste certaines qualités qui seraient peut-être jugées importantes si elles posaient problème, comme par exemple, l'accueil. Ce point est jugé favorablement par les adhérents. Mais on imagine qu'il serait jugé plus souvent important si cela n'était pas le cas.

L'adaptabilité et le sens de l'innovation ne font pas partie des préoccupations majeures des adhérents. Mais, comme pour l'accueil, on peut penser qu'ils le deviendraient si des insuffisances étaient ressenties.



DEMARCHE QUALITE DE L'ASF L'enquête annuelle de satisfaction : les adhérents s'expriment

► Les remarques et suggestions

Dans le questionnaire, les adhérents étaient invités à compléter leurs réponses, s'ils le souhaitaient par de libres commentaires. Les remarques ainsi faites sont plus personnalisées. Elles se contrebalancent parfois, l'une faisant état d'une insatisfaction : "manque de disponibilité de l'ASF", une autre, de satisfaction "toujours une bonne disponibilité". Les propos positifs sont sensiblement plus nombreux que les critiques.

Quelques-uns émettent des vœux, notamment pour ce qui concerne les réunions : "des réunions inter-métiers seraient de temps en temps utiles", "la considération portée aux établissements de taille moyenne est trop faible, (...) alors qu'ils sont davantage en attente, à l'écoute de l'organisme professionnel".

Cette enquête permet de faire un bilan de la façon dont l'Association est perçue par ses adhérents. Globalement l'image est bonne, avec tel ou tel point sur lequel faire porter la vigilance.

Jean Chaguiboff / www.pleinsens.fr

2 / Les enseignements pour l'ASF

• Satisfecit

L'équipe de l'ASF est encouragée par ces résultats qui font ressortir une satisfaction globale des membres de l'Association. L'image de l'ASF est bonne et tend encore à s'améliorer. Nous sommes particulièrement sensibles au jugement très positif que portent nos membres sur ce qui fait le cœur de notre vocation : d'une part, la solidité et la crédibilité dans le milieu professionnel et institutionnel, élément essentiel pour une action efficace, et d'autre part, la rapidité de transmission de l'information qui reste une préoccupation majeure pour nos services dans un environnement très changeant.

• Vigilance

L'enquête fait néanmoins état de nuances, voire de critiques. Même si elles relèvent de l'exception, ce sont des signaux auxquels il convient de porter attention. On retiendra surtout deux points : d'abord, les relations avec les membres éloignés et de taille petite ou moyenne, ensuite le ressenti de notre action au plan européen.

La préoccupation majeure de l'ASF est de garantir un service de même qualité à tous ses membres, quels que soient le métier qu'ils exercent, leur taille ou leur localisation. La rapidité de transmission de l'information évoquée plus haut en est l'une des manifestations : le service Vigilance circulaires permet ainsi une réception immédiate de nos circulaires par courriel. Des efforts doivent encore être faits, peut-être par l'organisation de réunions et même si l'expérience montre qu'elles sont, par construction, moins aisément accessibles aux plus éloignés. Une réflexion est en cours.

Le ressenti de notre action européenne est mitigé. Les établissements concernés par la toute nouvelle directive sur le crédit à la consommation sont conscients de l'influence de l'ASF sur le texte finalement adopté et se montrent satisfaits.

A l'inverse, quelques adhérents reprochent une présence insuffisante à Bruxelles, mais ils relèvent parfois de métiers aujourd'hui peu concernés par les instances européennes et dont les représentants à l'ASF souhaitent plutôt que cette situation perdure.

Enfin, j'ai tenu à adresser une réponse circonstanciée aux dix dirigeants qui, dans leurs commentaires, avaient exprimé des observations plus ou moins négatives afin qu'ils soient bien persuadés que leurs remarques ont été prises en considération et participeront à l'amélioration constante de nos services à laquelle nous sommes engagés par la certification AFAQ que notre équipe a méritée.

Jean-Claude Nasse, Délégué Général

Le Prix de l'ASF 2007 n'a pu être décerné

La 24^{ème} cérémonie des Mémoires de l'économie et de la finance se sont déroulées le 27 mars dans l'auditorium de la Société Générale à la Défense en présence de Daniel Bouton et d'Edmond Alphandéry, Président du Centre des Professions Financières. Devant l'affluence des mémoires de qualité, le jury avait dû remettre l'an dernier deux récompenses au titre du Prix de l'ASF 2006. Le cru 2007 s'est au contraire révélé décevant et il a fallu se résoudre à ne pas attribuer de Prix cette année. Il est vrai que la barre est haut placée : originalité, pertinence, qualité de construction et de rédaction sont des critères qui ne sont pas toujours réunis dans un même mémoire. Rappelons que notre Prix récompense un mémoire de troisième cycle universitaire portant sur « les activités et les atouts des établissements de crédit spécialisés, français ou étrangers, dans la concurrence nationale et internationale ». Il est doté de 5000 €. De quoi susciter des vocations chez les étudiants de qualité.

SUR VOTRE AGENDA

Assemblée générale de l'ASF

Mercredi 11 juin à 10 h (au Pavillon Gabriel)

REUNIONS PLENIERES (AU SIEGE DE L'ASF)

Affacturage vendredi 30 mai 11h00

Cautions lundi 2 juin 14h30

Crédit-bail immobilier vendredi 6 juin 11h00

Financement

immobilier lundi 26 mai 17h00

Financement locatif

de l'équipement
des entreprises mardi 10 juin 11h00

Financement

de l'équipement
des particuliers lundi 9 juin 15h00

Maisons de titres et

autres prestataires
de services
d'investissement jeudi 3 avril 11h00

SOFERGIE jeudi 5 juin 11h00

Assemblée générale

de l'ASFFOR mardi 20 mai 17h00

Le Berger et ses Moutons

En laissant faire la nature,
Un Berger possédait d'innombrables brebis.
Pour une modeste pâture,
Il avait des Moutons de divers acabits
Dont la laine et la chair grossissaient sa pelote.
Pourtant, l'âge venant, ce troupeau lui pesa :
« M'en voici devenu l'ilote,
En me faisant ce don, le sort me refusa
Bien des plaisirs de l'existence.
A voir le Loup partout, à guetter le ravin,
J'ai gâté ma jeunesse en vain. »
Des Moutons de belle prestance
Soutinrent son raisonnement :
« Aide-nous à grossir par quelques privilèges
Et reste sourd au bêlement
Des petits. En pratiquant ainsi tu allèges
Le fardeau éreintant dont tu es asservi.
La chair de ce fretin te fournira l'aisance
Nécessaire à pourvoir à notre subsistance.
Nous te garantissons que tu seras ravi
De tondre sans effort notre opulente laine,
Plutôt que de courir par les monts et les vaux
Après les égarés, les blessés et les sots. »
Marché conclu. Le Berger heureux de l'aubaine
N'eut bientôt plus dans un enclos
Que six puissants Moutons à la forte bedaine
Qui donnaient de la laine à flots.
Pourtant, un jour, la mort voulut prendre sa dîme :
Un des Moutons mourut, et puis deux, et puis trois.
Cette perte de trois eut été chose infime
Pour le vaste troupeau d'autrefois,
Mais trois sur six ! La perte était irréparable :
Le Berger, morfondu, se trouva sur le sable.

Compter sur des champions peut être un réconfort,
Mais les dégâts sont lourds en cas de défaillance.
Les moins grands sont aussi des facteurs de croissance :
Veut-on tout concentrer ? On n'en est pas plus fort.

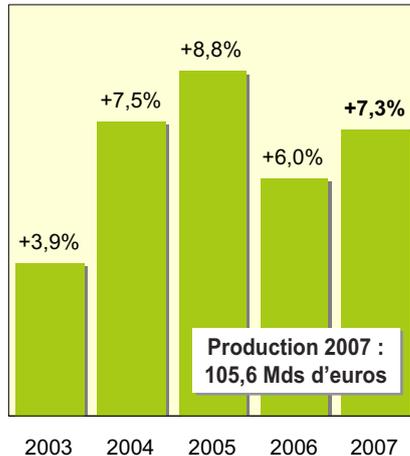
JCN

L'activité des adhérents de l'ASF en 2007

Ensemble des opérations

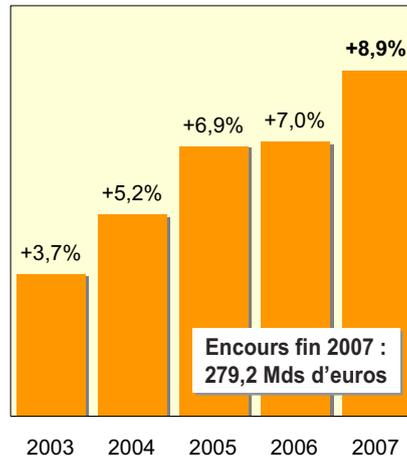
Production de l'année

Croissance annuelle



Opérations en cours en fin d'année

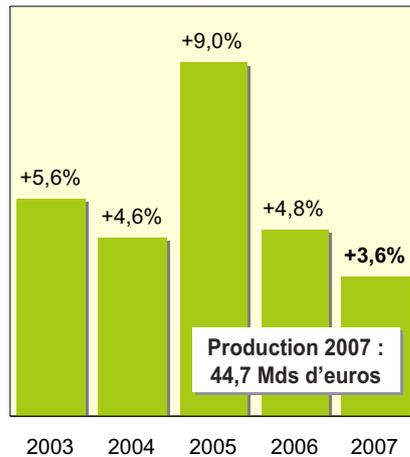
Glissement sur douze mois



1 - Crédit à la consommation

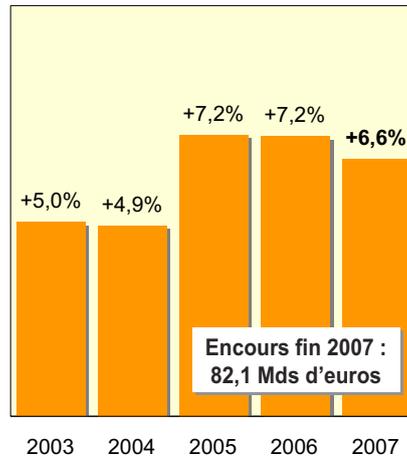
Production de l'année

Croissance annuelle



Opérations en cours en fin d'année

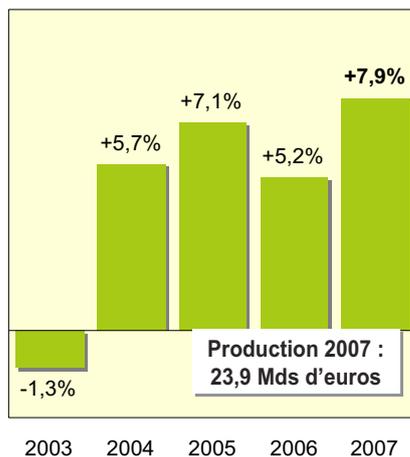
Glissement sur douze mois



2 - Crédit-bail mobilier (et autres opérations de location de matériels)

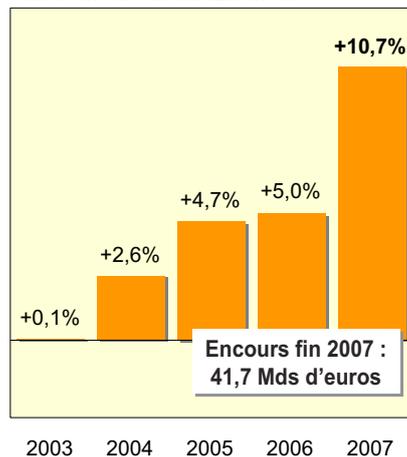
Production de l'année

Croissance annuelle



Opérations en cours en fin d'année

Glissement sur douze mois

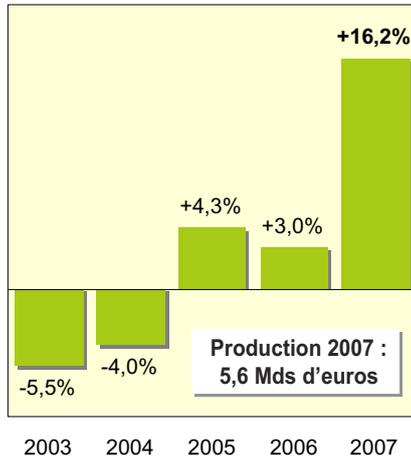


L'activité des adhérents de l'ASF en 2007

3 - Crédit-bail immobilier (y compris Sofergie)

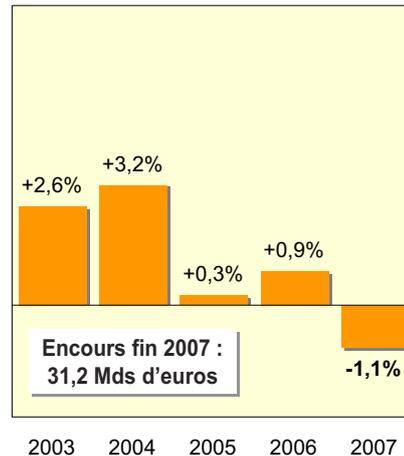
Production de l'année

Croissance annuelle



Opérations en cours en fin d'année

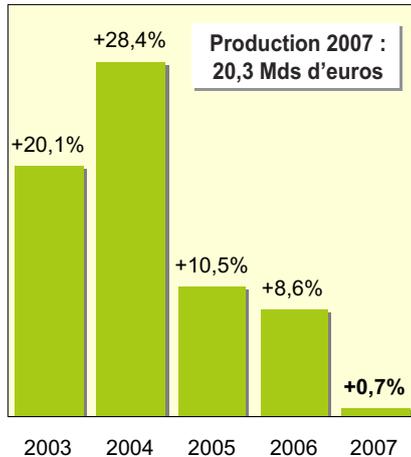
Glissement sur douze mois



4 - Financement du logement

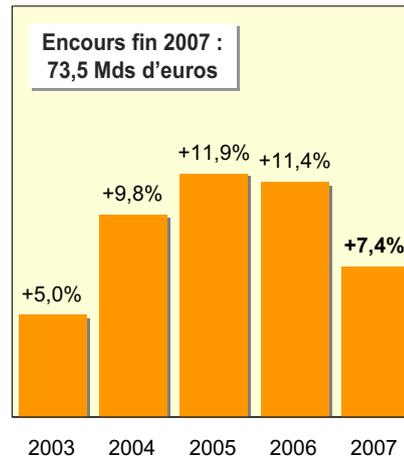
Production de l'année

Croissance annuelle



Opérations en cours en fin d'année

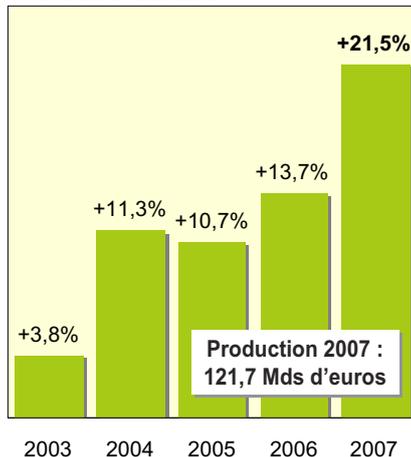
Glissement sur douze mois



5 - Affacturage

Production de l'année (créances prises en charge)

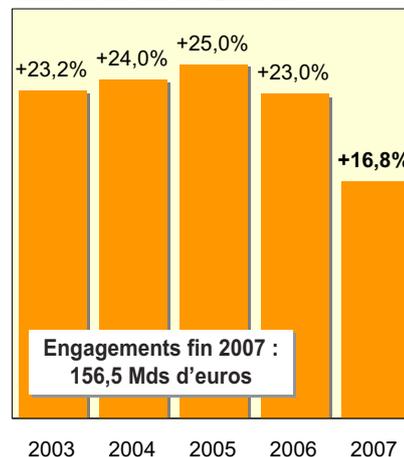
Croissance annuelle



6 - Sociétés de caution

Engagements hors-bilan en fin d'année

Glissement sur douze mois



Crédit conso :

les dernières innovations d'un business model en évolution

Conférence EFMA des 6 et 7 mars 2008 - Prague

Nouvelles stratégies de développement, nouvelles opportunités de croissance, nouveaux canaux de distribution et nouveaux produits tels étaient les thèmes abordés dans le cadre du grand rendez-vous annuel de l'EFMA dédié au crédit à la consommation.

Les nouveaux relais de croissance dans un environnement en constante évolution

Jean Coumaros, Directeur banque de détail et d'investissement EMEA, Oliver Wyman



Malgré la crise financière des subprimes, le marché du crédit à la consommation reste très attractif. Cela étant, les relais de croissance les plus profitables sont situés hors du territoire de l'U.E. Cette affirmation est confortée par l'adoption récente en janvier 2008 de la nouvelle directive crédit aux consommateurs, texte législatif qui modifie encore la donne au niveau européen. Si en termes de volumes le marché américain reste toujours attractif, en termes de profits ce sont

désormais les marchés asiatiques et indiens qui l'emportent. En Europe, le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France restent en tête de liste, mais ces pays sont désormais suivis de très près par l'Italie, l'Espagne, la Russie et la Norvège. Dans un environnement aussi sensible (pressions sur les prix, croissance ralentie, augmentation du coût des fonds propres, pressions réglementaires et médiatiques), les principaux acteurs du marché prennent des initiatives qui conduisent à l'émergence de nouveaux business models. Ainsi, certains établissements ont décidé de se lancer dans une stratégie

de convergence visant à les transformer en multi-spécialistes de la banque de détail offrant les mêmes produits dans tous les pays où ils sont implantés (ex. BNP Paribas Personal Finance résultat de la fusion entre le Cetelem et UCB). D'autres, au contraire, ont fait le pari de se spécialiser sur un seul segment de marché afin de se positionner comme le centre d'excellence du groupe auxquels ils appartiennent (ex. Unicredit Household Finance). D'autres encore ont décidé de porter une attention particulière aux partenariats d'innovation (Voice Pay, Paypal, Paypilot, Click and Buy, etc.).

BNP Paribas Personal Finance : une nouvelle approche du financement des particuliers

François Villeroy de Galhau, Président-Directeur général de Cetelem



BNP Paribas Personal Finance est le résultat de la mise en œuvre d'une stratégie de convergence entre le crédit à la consommation et le crédit à l'habitat. Cette stratégie vise la création d'un géant de la banque de détail par la fusion du Cetelem et de l'UCB. Rattachée au département Services Financiers de Détail à l'international de BNP Paribas qui comprend également Arval, BancWest et les implantations de BNPP dans les marchés

émergents, la société BNP Paribas Personal Finance ambitionne de devenir en 2010 le leader européen de la banque de détail et de se hisser au 5^{ème} rang du classement mondial. Pour cela, l'entreprise nouvellement créée mise sur quatre éléments :

- sa présence dans les marchés en forte croissance ou les marchés émergents (présence sur l'ensemble de l'Europe, l'Asie et l'Amérique Latine) ;
- sa culture de l'innovation qui la conduit à créer régulièrement de nouveaux produits (ex. un produit combinant un prêt

et une fonction épargne, des prêts immobiliers proposés à des non-résidents) et à proposer de nouveaux canaux de distribution (augmentation des offres par Internet, élargissement de la gamme des produits proposés par les intermédiaires) ;

- son management prudent du risque (croissance profitable et taux de refus en cohérence avec l'idée du crédit responsable) ;
- sa stratégie commerciale (une seule enseigne commerciale même si le nom de Cetelem subsiste).

L'expérience du groupe Sofinco dans la distribution web**César Paiva, Directeur général adjoint en charge des activités France, groupe Sofinco**

L'utilisation d'Internet occupe une place prépondérante dans la stratégie de développement du groupe Sofinco. L'objectif du groupe est de devenir le leader du crédit à la consommation sur Internet pour devenir demain le leader de l'ensemble du secteur. En effet, ce canal de distribution est en plein boom. Il draine une clientèle plutôt jeune et plus aisée que les autres segments de clients. Ainsi, entre 2006 et 2007, les ventes de crédit à la consommation par le biais du

site www.sofinco.fr se sont accrues de près de 28%. Le groupe a donc décidé de développer et d'améliorer son site commercial en le dotant notamment d'une fonction interactive grâce à un animateur, Eric, qui répond en temps réel aux questions des internautes. Le site propose également des simulations flash qui renseignent le client potentiel. D'autre part, le groupe Sofinco a décidé d'investir dans les transactions en ligne en s'associant avec Fia-Net. En effet, le groupe,

conscient que le principal frein au développement du crédit à la consommation en ligne constitue le problème de la fraude, a décidé de créer un joint-venture et de développer une solution intégrée de paiement Receive & Pay (débit, crédit, fraude) qui permet de recevoir et de vérifier son achat avant de le payer en une seule fois par carte bancaire ou avec un crédit Sofinco.

**La stratégie de croissance de Société Générale Consumer Finance****Jean-Yves Bruna, Directeur général, Société Générale Consumer Finance**

Jean-Yves Bruna a présenté la stratégie de la Société Générale en matière de développement à l'international pour le crédit à la consommation. « Société Générale Consumer Finance », créée il y a deux ans, est le pôle crédit à la consommation de la Société Générale pour toute l'activité située en dehors de la France. Les premières implantations sont relativement récentes (elles datent de 2000) mais elles se sont faites directement dans les pays à fort potentiel de croissance. En 2007, SGCF est présente dans 26 pays et représente 17 000 salariés dont 67% sont en Europe de l'Est. La stratégie adoptée par SGCF n'est pas celle

d'un *business model* unique appliqué à tous les pays et elle diffère en cela de la stratégie d'autres intervenants du marché. En effet, SGCF a réparti ses activités en quatre catégories, qui tiennent compte à la fois du pays d'implantation et de la nature de l'activité (crédit sur le point de vente, financement automobile, crédit renouvelable etc.) :

- les investissements sélectifs, qui sont souvent des créations d'établissements (cas par exemple de la Grèce, de l'Inde, de la Turquie) ;
- les futurs leaders, où les investissements peuvent également prendre la forme d'acquisitions (Russie, Brésil etc.).

La majorité des investissements de SGCF se situent dans cette catégorie ;

- les filiales implantées dans les marchés matures ;

- les « cash cows », sociétés très rentables, qui nécessitent peu d'investissements.

La stratégie est différente selon la catégorie et la marge de manœuvre laissée localement aux équipes varie également. L'expérience montre que cer-

taines fonctions, comme le suivi du risque, l'informatique ou le recouvrement, doivent être définies de manière globale et harmonisées d'un pays à l'autre.

**Innovation dans le marché du crédit à la consommation :****L'expérience de Banco Espírito Santo sur les deux dernières années****Rodrigo Ascensão, Directeur, Banco Espírito Santo**

La banque Espírito Santo est spécialisée dans le crédit renouvelable et elle a lancé, ces dernières années, trois nouveaux produits qui lui ont permis d'accroître sa gamme et d'améliorer ses performances. Le premier produit, la carte de crédit avec un taux d'intérêt à 0% a pour objectif de combler le vide existant dans la gamme proposée par la banque entre le crédit revolving et les prêts personnels tout en lui permettant de se

doter d'une offre de crédit sur le point de vente. Le coût de la carte réside dans les seuls frais annuels dont le montant varie en fonction du capital maximum autorisé. Cette carte a connu un grand succès, puisque plus de 50 000 cartes ont été émises depuis son lancement et près de 80% des lignes de crédit sont utilisées. Les deux autres produits sont des prêts personnels. L'un est un prêt payable en 14 mensualités sur un an, l'em-

prunteur ayant le choix des mois pour lesquels la mensualité est double. Ce produit est apprécié par les clients situés aux deux extrémités du spectre de la clientèle de la banque. L'autre est un produit permettant de combiner épargne (retraite et financière) et crédit dans le but d'inciter la clientèle de la banque à épargner. Ce produit, très fidélisant et peu risqué, a représenté 28 500 opérations en 2007.

MABS et KL

Sommet européen de printemps : l'Europe cherche une solution concertée à la crise financière

Le débat sur la crise financière internationale et les moyens d'y mettre fin s'est durablement installé dans les enceintes des institutions européennes. La crise financière aura ainsi été le principal sujet abordé par le Conseil européen de printemps des chefs d'Etat et de gouvernement des 13 et 14 mars. Ce Conseil européen a montré la détermination des Etats membres à trouver une issue favorable à la crise de confiance des marchés. Les Etats européens veulent désormais des changements structurels dans le secteur des marchés bancaires et financiers ainsi que des mécanismes de coordination et de gestion lorsque des crises surviennent.

Fermeté. Dans leurs conclusions, les chefs d'Etats et de gouvernement mettent en premier lieu en avant la responsabilité du secteur privé dans le déclenchement de cette crise et appellent les sociétés du secteur bancaire à prendre des mesures d'assainissement.

Les conclusions du Conseil européen, qui reprennent largement les conclusions du Conseil ECOFIN du 4 mars, se veulent également fermes sur la possibilité que se réservent les Etats membres, en cas de défaillances du secteur privé, de prendre des mesures réglementaires et de supervision au niveau européen. Le message délivré par le Conseil se veut donc en cohérence avec celui qui est tenu par les institutions et en particulier la Commission européenne depuis le début de la crise.

Des efforts. Quatre grands domaines dans lesquels une amélioration substantielle est demandée ont été ciblés par les leaders européens.

> le renforcement de la transparence des marchés. Le Conseil demande en particulier aux établissements bancaires d'opérer un véritable effort pour mettre à jour leur exposition aux opérations de titrisation et aux engagements hors-bilan.

> l'amélioration des normes d'évaluation financière, en particulier pour l'évaluation des actifs illiquides.

> un renforcement du cadre européen de supervision du secteur bancaire prenant davantage en compte les risques liés à la titrisation, à la liquidité ainsi que les grands risques.
> une action spécifique pour réduire les conflits d'intérêt pour les agences de notation financière, particulièrement pointées du doigt pour leur laxisme qui aurait entraîné l'effondrement de la confiance des marchés. La Commission européenne a demandé au Comité européen des contrôleurs de valeurs mobilières d'enquêter sur les agences de notation. Une législation encadrant leurs activités pourrait être proposée par le Commissaire McCreevy avant la fin de l'année 2008.

Ensemble. Après la panique de l'été 2007, les Etats membres de l'Union ont souhaité également mettre en place un mécanisme commun d'alerte et de gestion des crises financières. Les réactions et initiatives désordonnées des ministres et des chefs d'Etat dans les différents Etats membres tout au cours de l'été avaient en effet donné l'impression d'une Europe désunie voire démunie face à la crise venue d'Outre-Atlantique.

Mi-avril en Slovaquie, les ministres européens des Finances devaient ainsi faire le point sur la mise en œuvre de la feuille de route sur la stabilité financière adoptée en octobre dernier et ils signeront, avec les gouverneurs des banques centrales nationales, un protocole d'accord élargi renforcé sur la gestion de crise financière née de la faillite d'une banque ayant des activités transfrontalières. Malgré la tentation des grands Etats membres, France en tête, de faire cavalier seul, les Etats membres tentent donc de faire front commun face à la crise financière.

Marc Jamet (Euralia Bruxelles)

Recours collectifs des consommateurs :

Urgence à l'européenne

Du point de vue des institutions européennes, il y a urgence à mettre en place un mécanisme européen de recours collectif en matière de litiges liés à la consommation. La Commissaire européenne pour la protection des consommateurs, Meglena Kuneva, l'a longuement répété lors d'une conférence au Comité économique et social européen durant les *Consumer days* organisés les 13 et 14 mars à Bruxelles.

Il y a urgence car pratiquement tous les Etats membres qui n'ont pas encore mis en place de procédure de recours collectif préparent actuellement une législation interne sur ce type de procédure, comme les projets de Luc Chatel en France. Or si ces projets nationaux devaient être adoptés, ils rendraient plus complexe l'adoption d'une législation européenne mettant en place une procédure harmonisée de recours collectif au niveau européen et pour tous les types de litiges, internes comme transfrontaliers. Cependant, la complexité des mécanismes des institutions européennes est un lourd handicap en cas d'urgence. La Commission ne veut en effet pas ignorer

les principes de mieux légiférer qu'elle s'impose depuis 2005 et qui impliquent consultation des acteurs et études d'impact avant de proposer toute nouvelle législation. Une consultation sur les recours collectifs des consommateurs est close depuis fin mars 2008 et la Commissaire Kuneva a annoncé qu'une étude sur les possibilités de recours collectif serait publiée dans la seconde moitié de l'année 2008. Cette étude devrait être discutée durant la Présidence française de l'Union européenne (juillet-décembre 2008).

Si les Etats membres parviennent à se mettre d'accord sur le principe d'une législation dans ce domaine, la Commission pourrait présenter une proposition législative en 2009. Le texte devrait ensuite être voté en codécision par le Parlement européen et le Conseil. Une législation européenne en matière de recours collectif pour les consommateurs ne devrait donc pas voir le jour avant 2010 voire 2011. On attend également pour les prochains mois la publication d'un livre blanc (non législatif) de la DG Concurrence de la Commission sur les actions privatives en dommages et inté-

rêts en cas de violation des règles de concurrence.

Sur le fond, il est encore difficile de discerner les contours d'une telle procédure d'action de groupe. Chacun se garde de vanter les mérites des class actions à l'américaine, dont les dérives s'avèrent bien coûteuses pour les entreprises. Les consommateurs sont évidemment favorables à une procédure d'action de groupe la plus large possible. Les professionnels semblent plus divisés.

Eurocommerce souhaiterait avancer avec prudence et laisser aux Etats membres la liberté de légiférer en interne sur les cas nationaux. D'autres professionnels mettent cependant en avant les économies d'échelle d'une procédure européenne harmonisée pour les grands groupes, ce qui permettrait d'éviter d'avoir à affronter 27 procédures différentes dans les Etats membres. La Commissaire Kuneva souhaite une procédure efficace, capable d'insuffler plus de concurrence dans l'économie européenne et de donner au consommateur une place centrale dans l'économie

Marc Jamet (Euralia)

SOMMAIRE

ACTUALITE

- P 1 Editorial
- P 2 Nos quartiers ont des talents / Echanges ASF- IFG
- P 3 à 6 Enquête annuelle de satisfaction
- P 7 Prix de l'ASF / Fable / Agenda
- P 8, 9 Statistiques annuelles

- P 10, 11 EFMA Prague : Crédit conso
- P 12 Europe et crise financière
- P 13 Europe et recours collectifs
- P 14, 15 Europe et surendettement / Acquis communautaire en matière de protection des consommateurs

- P 16, 17 Capital Intensive (Star Capital Partners)

VIE DE L'ASF

- P 18 à 21 Relevé dans les ordres du jour
- P 22 Carnet / Les adhérents
- P 23 Les nouveaux membres / Les nouveaux dirigeants
- P 24 Stages ASSFOR

Surendettement et inclusion financière : la réflexion à Bruxelles est lancée

Depuis quelques mois, les pouvoirs publics européens réfléchissent à l'amélioration des politiques de lutte contre le surendettement et l'exclusion sociale. Ainsi, le Comité Economique et Social Européen (CESE) s'est penché sur la question et a adopté en octobre 2007, un avis d'initiative¹ invitant le Parlement et le Conseil à inscrire ce sujet parmi leurs priorités dans leurs agendas politiques. **Le rapport invite également la Commission à publier un Livre vert qui marquerait le début d'une réflexion ouverte et transparente dans le cadre de la politique mieux légiférer.**

De son côté, la DG emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission européenne a com-

mandé deux études dont la première a été rendue publique lors d'une conférence organisée le 11 décembre 2007. Cette première étude réalisée par un consortium composé de l'Observatoire de l'Épargne Européenne, du European Credit Research Institute (ECRI) et de l'Université de Bristol (Personal Finance Research Centre) a permis de présenter :

- les bases d'une définition commune opérationnelle du surendettement qui pourrait être mise en œuvre à l'échelle européenne ;
- un aperçu des approches politiques, administratives et juridiques du surendettement en Europe sur la base des différents modèles sociaux en vigueur dans 19 pays ;
- une base de données avec une clas-

sification des institutions prestant des services aux personnes surendettées. Les échanges qui ont eu lieu à l'occasion de la conférence, notamment la présentation par Jorge Pegado Liz du rapport du CESE (voir encadré à droite) seront intégrés dans la **version finale de l'étude qui devrait être publiée sur le site de la Commission avant la fin mai**. Ils concluent à la **nécessité de mener un travail d'harmonisation des outils statistiques de mesure du surendettement**.

La seconde étude qui porte sur le thème de l'inclusion financière et de l'accès aux services bancaires de base sera rendue publique lors d'une conférence prévue le 28 mai. Réalisée par le Réseau Financement Alternatif (Bruxelles), l'Université de Bristol (Personal Finance Research Centre), l'Université de Milan (Department of Economics, business and Statistics) et la Warsaw School of Economics (Center for Financial Services Market Research and Institute of Social Economy), elle a pour but « *l'identification et l'analyse des mesures politiques les plus efficaces dans le domaine de la prestation de services financiers et la prévention de l'exclusion financière des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale* ».

KL

(1) "Le crédit et l'exclusion sociale dans la société de l'abondance" avis 2008/C44/19 adopté par le CESE le 25 octobre 2007.

Révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs

Les résultats de la consultation sur la révision de l'acquis communautaire en matière de protection des consommateurs ont conforté la Commission européenne dans son intention de rédiger une directive-cadre portant sur **quatre directives** (alors que huit étaient initialement visées par le Livre vert) : vente à distance, vente en dehors des établissements commerciaux, vente et garanties des biens de consommation et clauses abusives. A noter que, dans le courant du premier semestre 2008, la Commission européenne publiera une étude d'impact sur la révision de l'acquis. Si cette étude est conclusive, la Commission présentera une proposition de directive-cadre sur les droits contractuels des consommateurs. Cette proposition législative pourrait être faite avant la fin du second semestre 2008. La Direction Santé et Protection des Consommateurs (DG SANCO) qui travaille actuellement sur le contenu envisageable de la directive-cadre a précisé qu'une partie du texte devrait être appliqué aux services financiers (exemple : clauses abusives).

CD

« Le crédit et l'exclusion sociale dans la société de l'abondance »

Avis d'initiative du Comité économique et social européen

Rapporteur : **J. Pegado Liz** ⁽¹⁾

AU NIVEAU NATIONAL

En l'absence d'orientation communautaire dans le domaine en objet, certains États membres ont développé leurs propres systèmes juridiques nationaux de prévention, de traitement, de recouvrement et d'accompagnement des citoyens et des familles en situation d'endettement excessif. Cependant, la diversité des systèmes institués dans les pays qui les ont développés, non seulement en Europe mais également dans le reste du monde, conjuguée à l'absence de tels systèmes dans d'autres pays, favorise une situation d'inégalité des chances, génératrice elle-même d'injustice sociale, d'une part, et d'effets de distorsion gênant la pleine réalisation du marché intérieur, d'autre part.

LA POSITION DU CESE

Le CESE suit depuis longtemps de près la situation et les conséquences sociales du surendettement en termes d'exclusion, de justice sociale et de perturbation du processus d'achèvement du marché intérieur. Il a toujours défendu que cela justifie une intervention proportionnelle de l'Union européenne.

L'EVOLUTION DU PHENOMENE

C'est un phénomène d'une ampleur croissante et préoccupante ces dernières années, compte tenu plus particulièrement de l'élargissement de l'Union européenne et de la récente aggravation de la situation en général.

MOTIVATION DE L'INITIATIVE

Pour ces raisons, le CESE a décidé de rouvrir le débat public sur cette question avec la société civile et d'autres institutions communautaires, en vue d'établir et de mettre en œuvre, à l'échelle communautaire, des mesures visant une définition exacte, un contrôle et un traitement du phénomène, sous ses différents aspects, sociaux, économiques et juridiques.

OBJET DE L'AVIS

Les principales questions suscitées par le phénomène d'endettement excessif sont passées en revue :

- Les solutions trouvées au niveau national sont examinées, il est rendu compte des difficultés rencontrées et des failles décelées,
- La dimension globale du phénomène est appréciée,

- On a réfléchi sur les lacunes existantes en termes de connaissances et de méthodes,
- On a tenté de trouver des pistes et des domaines d'action possibles au niveau communautaire.

UN OBSERVATOIRE EUROPEEN

- Il est suggéré de créer un observatoire européen de l'endettement :
- qui permettrait d'accompagner l'évolution du phénomène au niveau européen,
 - qui pourrait fonctionner comme un forum de dialogue ouvert à tous les intéressés,
 - et qui proposerait, coordonnerait et évaluerait l'impact des mesures arrêtées pour le prévenir et le contrôler.

DIALOGUE ET COOPERATION INTERINSTITUTIONNELS

On a toutefois conscience qu'une approche de cette nature et de cette portée n'est envisageable que si la Commission, le Parlement européen et le Conseil, décident, dans le cadre d'un dialogue étroit avec la société civile organisée, dans lequel seraient représentées les principales parties prenantes en la matière (familles, travailleurs, consommateurs, institutions financières, etc.) d'inscrire le thème parmi leurs priorités d'action.

LE ROLE DE LA COMMISSION

Dans cette mesure on se félicite des récents signes d'intérêt de la Commission pour le sujet, et il est vivement recommandé d'assurer le suivi indispensable de ce processus, en termes d'étude de fond de consultations et de propositions législatives, et autres propositions pertinentes et appropriées.

Le point de départ pourrait être la publication d'un livre vert qui définirait et identifierait les termes du problème et donnerait voix au chapitre à toutes les parties concernées, dans le cadre d'une large consultation publique.

APPEL AU PE ET AU CONSEIL

Le Parlement européen et le Conseil sont invités à intégrer parmi leurs grandes préoccupations celle de la société civile dont l'avis tente de rendre compte et à les inclure dans les priorités de leurs agendas politiques respectifs.

(1) Nous reproduisons ici le texte de la présentation faite par J. Pegado Liz à l'occasion de la conférence organisée le 11 décembre 2007 à Bruxelles par la DG Emploi, Affaires sociales et Egalité des chances.

De l'externalisation du capital dans les activités « Capital Intensive¹ »

Par Simon Ludlam, STAR Capital Partners

Au cours des vingt dernières années, deux changements majeurs sont intervenus dans la structure des entreprises intégrées. Dans un premier temps, ces sociétés ont cherché à externaliser leurs services non stratégiques ce qui a conduit à une croissance sans précédent de ce secteur. Cette croissance s'explique par les économies d'échelle significatives générées par le regroupement de ces services aux entreprises. Dans un deuxième temps, les holdings ont été remplacées par des sociétés centrées sur des métiers spécifiques car un modèle économique dédié et une équipe de direction spécialisée sont bien plus efficaces pour générer des retours sur investissement attractifs.

Cette évolution de la structure des entreprises se poursuit actuellement avec

la scission de sociétés intégrées verticalement en entités spécialisées dans la gestion de différentes catégories d'actifs. Cela s'applique particulièrement bien à toute activité qui nécessite des capitaux importants. L'investissement dans ces activités est souvent coûteux et risqué car les acquisitions d'infrastructures et de machines lourdes sont exceptionnelles et annoncent souvent une phase de croissance incertaine. Le risque augmente encore lorsque la pleine utilisation de ces actifs ne peut être garantie avec certitude. Les fonds de Private Equity peuvent accompagner les entreprises en jouant un rôle de partenaire financier. Ils s'attachent alors à développer l'actif et à améliorer la qualité du service tout en supportant entièrement le risque lié à l'investissement. L'externalisation du capital est une so-

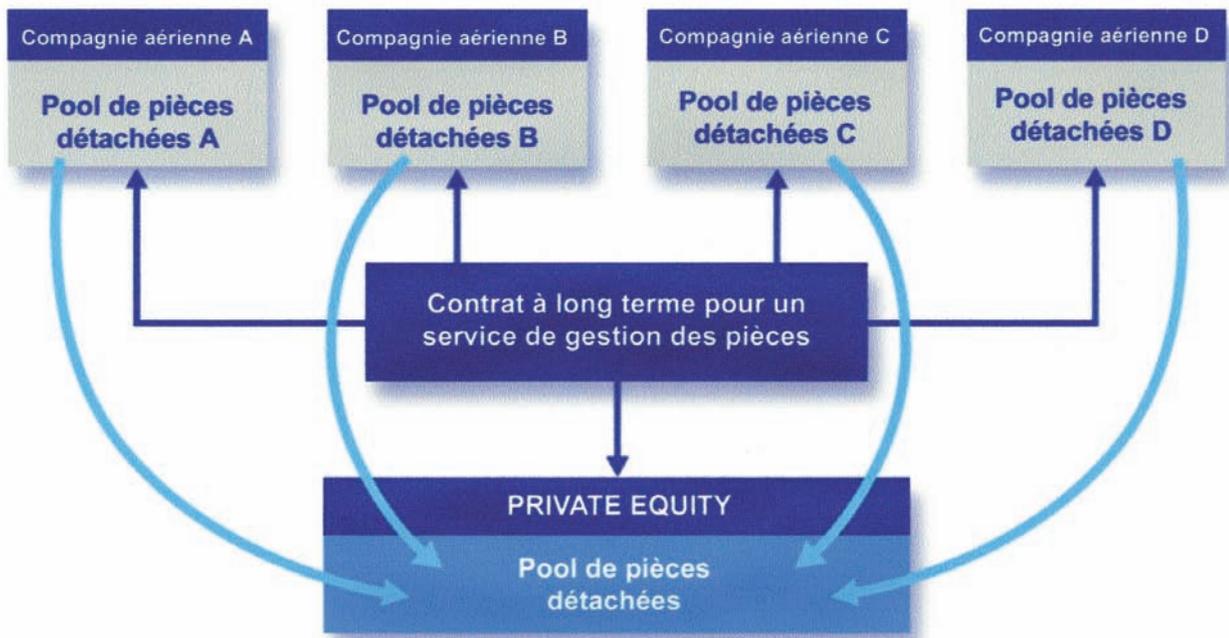
lution appropriée lorsque l'investissement à réaliser est supérieur aux ressources financières de l'entreprise, que les actifs et les activités qui leurs sont attachées ne sont pas stratégiques ou encore quand le risque d'un financement à 100% est trop important pour être assumé pour l'entreprise.

L'externalisation des activités « *capital intensive* » permet aux entreprises de libérer les capitaux investis dans les actifs de l'entreprise ; de concentrer ainsi leurs ressources dans les domaines où elles peuvent optimiser leur création de valeur ; de profiter d'avantages auxquels elles n'auraient pu accéder seules ; et enfin, de faire évoluer leur business model.

L'industrie du transport aérien qui nécessite par nature des capitaux importants offre de bons exemples de cette approche. La gestion des pièces détachées est par exemple un domaine qui a rapidement pris son indépendance. Les compagnies aériennes disposent de capitaux importants investis dans des pièces détachées – l'équivalent de \$1-2 millions par avion. Nous sommes dans un domaine lourdement réglementé (pour des raisons de sécurité) et crucial pour l'activité globale des compagnies. Dans une transaction d'externalisation du capital, un fonds de Private Equity acquiert le pool de pièces détachées et conclut un contrat de gestion des pièces qui implique des livraisons en flux tendus ainsi qu'une obligation de conformité aux réglementations.

Ce fonds de Private Equity peut aussi fournir d'autres prestations de services comme les réparations et la maintenance, libérant ainsi des ressources de management pour la compagnie aérienne. En combinant les pools de pièces d'un certain nombre de com-

(1) Une activité « *capital intensive* » se définit comme une activité reposant sur des actifs importants



Synergies dégagées par la combinaison des pools d'actifs

pagnies aériennes, le nombre global de pièces nécessaires est réduit, ce qui permet de dégager des synergies. La compagnie aérienne libère ainsi des capitaux et bénéficie d'un service moins cher, plus efficace auquel elle n'aurait pas eu accès autrement.

L'externalisation de capitaux dans des activités « capital intensive » se prête particulièrement bien au secteur public. Les contraintes budgétaires des autorités locales ont conduit au développement de partenariats public-privé (PPP). Cependant, quand ces entreprises publiques souhaitent se développer au-delà du périmètre d'influence des autorités locales et que ce développement passe inévitablement par un accès plus large au capital, les fonds de Private Equity ont un rôle à jouer. Le secteur du transport local allemand où le développement de certaines compagnies municipales ou régionales

de transport (bus, tramways, trains régionaux) s'est poursuivi au-delà du champ d'influence des autorités locales, en fournit un parfait exemple. Dans une transaction d'externalisation du capital, un fonds de Private Equity acquiert la compagnie de bus ou de trains et conclut un contrat avec les autorités locales sur le niveau de service que la compagnie fournira aux usagers. Ce fonds de Private Equity peut alors injecter les capitaux suffisants dans l'entreprise de transport pour lui permettre d'accompagner son développement par une stratégie de croissance externe afin de devenir un leader régional indépendant. En agrandissant son champ d'action, l'entreprise de transport peut ainsi réaliser des synergies opérationnelles et financières qui lui permettront d'améliorer la qualité de ses services et ses résultats financiers.

L'externalisation du capital est parfaitement adaptée aux industries ayant des besoins de capitaux importants comme l'énergie, les équipements collectifs, les télécommunications, les transports et la santé. Cependant, cette approche peut aussi être appliquée à d'autres industries qui ne nécessitent généralement pas d'actifs importants comme par exemple l'industrie agro-alimentaire, l'imprimerie, la production de parfums ou encore les plateformes Internet.

Simon Ludlam est Partner chez STAR Capital Partners, un fonds Européen (www.star-capital.com).

Simon est basé à Paris et se concentre sur les activités implantées en France ayant de forts besoins de capitaux.

Contact :
sludlam@star-capital.com

Relevé dans les ordres du jour

FINANCEMENTS

Financement des particuliers

« Etude sur les intermédiaires de crédit »

La Commission européenne a mandaté le cabinet Europe Economics pour faire l'état des lieux des conditions d'activité des intermédiaires de crédit dans l'ensemble de l'Union européenne. L'ASF apportera sa contribution à ces travaux.

« Allègement des états Bafi »

Les autorités (Commission bancaire, Banque de France) ont entrepris des travaux en vue de mettre en place un Système Unifié de Reporting Financier (Projet SURFI) pour harmoniser les reportings monétaires et bancaires en procédant chaque fois que cela est possible à des allègements ou, le cas échéant, à des suppressions de doublons, notamment entre les remises statistiques et prudentielles. Cela doit permettre le passage de ces reportings au standard XBRL/XML et l'élaboration d'une future base de données. Le fil conducteur est de fournir des éléments d'informations élémentaires qui seront ensuite utilisés par les autorités dans le cadre de nouveaux formats qu'ils constitueront à partir d'elles. Un tronc commun d'informations devrait être constitué et, par

le moyen de systèmes de seuils, la demande de reporting serait allégée afin de ne concerner que les établissements pour lesquels l'information revêt un caractère significatif.

L'ASF participe à la réflexion.

Moyens de paiement

Le Comité SEPA du 19 mars a confirmé que l'EPC devrait valider que le délai de caducité des mandats de prélèvement en cas de non utilisation passera de 18 à 36 mois. Par ailleurs, concernant les cartes privatives, un système de seuils serait mis en place pour déterminer leur inclusion ou non dans SEPA.

Décision unique d'autorisation de la CNIL

La CNIL doit examiner le nouveau texte relatif à la décision unique d'autorisation en matière de score de crédit en séance plénière. La publication de ce texte au Journal officiel est attendue prochainement.

Intermédiation en assurance - Arrêté diplôme

L'arrêté fixant les conditions de diplôme pour exercer l'activité d'intermédiaire en assurance a été adopté⁽¹⁾. Le niveau des diplômes retenus est moins strict que celui initialement prévu. Par ailleurs, on rappelle que les établissements disposent de la faculté d'adapter la formation quand l'activité d'assurance

est accessoire et remplit les conditions fixées par la réglementation.

Médiateur de l'ASF

Compte tenu des modifications législatives intervenues, notamment au travers de la loi du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs, une extension du champ de compétence du médiateur de l'ASF aux réclamations pouvant intervenir en matière de prestations de services d'investissement a été validée par le Conseil de l'ASF, la Commission MT/PSI et la Commission FEP. Les organisations de consommateurs, cogérantes du système de médiation ASF, ont donné leur accord. Le règlement intérieur a été revu à cette occasion.

Politique de communication

L'ASF a organisé trois déjeuners réunissant, autour de parlementaires, des représentants des professionnels et des organisations de consommateurs pour traiter de la question spécifique du crédit renouvelable.

FICP : tarification, évolution de la voie descendante et de la voie montante via Internet (système POBI)

A l'occasion de son audition par la mission Lagarde, l'ASF a notamment insisté sur l'attachement des professionnels au mode de consultation du

(1) Cf. circulaire ASF08.079 du 26 février 2008.

FICP par la voie descendante. Ont également été évoquées les possibles évolutions du fichier (durée du fichier, informations restituées).

Bonus écologique

L'ASF a saisi le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire afin d'obtenir un traitement similaire selon que le véhicule est financé au comptant ou à crédit d'une part ou sous forme de crédit-bail ou de location d'autre part. Ainsi, les concessionnaires qui feraient l'avance du bonus pourraient en demander directement le remboursement au CNASEA lorsque le financement se fait en LOA ou crédit-bail.

« Consommateurs / ASF »

Le groupe de travail poursuit ses travaux relatifs à l'élaboration d'un livret d'accueil qui serait remis lors du dépôt d'un dossier de surendettement. La Banque de France a accueilli favorablement cette initiative.

Par ailleurs, l'ASF a proposé aux organisations de consommateurs de réfléchir à un certain nombre d'initiatives qui pourraient être prises en matière de publicité sur le crédit renouvelable.

« Crédits à taux variable »

L'ASF a été auditionnée dans le cadre de la mission d'information parlementaire menée par Frédéric Lefebvre (député des Hauts de Seine) sur les emprunts immobiliers à taux variable. Elle participe aux réflexions de Place.

Et aussi ...

- Réforme du gage automobile
- Réforme de la prescription civile,
- Travaux Bâle II FEP

- Groupe de travail suivi du surendettement

- TVA sur les services d'assurance et les services financiers,
- Travaux du CCSF sur le rachat de crédit et le crédit renouvelable,
- Conformité et transposition de la troisième directive sur le blanchiment,
- Micro-crédit personnel – Inclusion financière – Grenelle de l'insertion,
- ...

Financement des entreprises

Travaux prudentiels

Consultation du CEBS sur la révision des discrétions nationales

L'ASF poursuit ses efforts pour le maintien jusqu'en 2012, voire la pérennisation, des diverses options nationales retenues par la Commission bancaire qui tiennent compte des particularités du crédit-bail.

Par ailleurs, une délégation de la Commission du crédit-bail immobilier a rencontré le Secrétariat général de la Commission bancaire pour échanger sur le projet de notice relative à COREP, plus spécifiquement sur l'application de la clause de dispense de la condition d'indépendance des revenus en fonction de l'état du marché immobilier². L'ASF poursuit les échanges sur ce sujet.

Travaux comptables

L'ASF participe aux travaux du Conseil national de la comptabilité visant à l'introduction d'un « taux d'intérêt effectif » (TIE) dans la réglementation française conformément au traitement des normes IAS. Ce taux d'actualisation concernerait notamment le calcul du provisionnement conten-

tioux. Compte tenu des impacts en termes de provisionnement et des pratiques différentes concernant le traitement des commissions d'apporteurs, la profession maintient qu'elle n'est pas favorable à l'introduction du TIE dans les textes.

Réflexion lancée par l'Elysée - Nouveau régime CBI

Dans le cadre des demandes faites par la présidence de la République, qui souhaite notamment développer le crédit aux entreprises, l'ASF poursuit ses réflexions, notamment en référence sur le régime des SIIC. Ces propositions sont renforcées par la cartographie du crédit-bail immobilier en France réalisée par l'ASF.

Partenariats publics privés et Sofergie

La Commission des Sofergie mène actuellement des démarches destinées à permettre aux Sofergie d'intervenir pleinement dans le cadre des contrats de partenariat public privé. Plusieurs réunions se sont tenues, à sa demande, au ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire intéressé par la contribution possible des Sofergie au financement des mesures proposées dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

Et aussi ...

- TVA et transmission d'une universalité de patrimoine (TUP)
- Travaux du groupe de travail « IAS Fiscalité » consacré à la réforme de l'IAS 17
- Travaux du groupe de travail juridique « entreprise »
- ...

(2) Article 21 de l'arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement issu de la transposition des directives nos 2006-48 et 2006-49 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006 (voir Communications ASF n° 07.078 du 1er mars 2007 et 07.149 du 27 avril 2007).

Relevé dans les ordres du jour

POUR EN SAVOIR PLUS

Marie-Anne Bousquet-Suhit :

01 53 81 51 70

ma.bousquet@asf-france.com

Cyril Robin :

01 53 81 51 66

c.robin@asf-france.com

SERVICES FINANCIERS

Affacturation

Groupe de travail juridique

Lors de la dernière réunion du groupe de travail juridique, les travaux ont notamment porté sur le projet de modification de la directive TVA, le traitement des fonds en déshérence et les propositions de mesures destinées à promouvoir l'affacturation. Il a aussi examiné plusieurs jurisprudences relatives aux problématiques du soutien abusif et des actions directes des sous traitants.

Affacturation en gestion déléguée

Un groupe de travail ad hoc a été chargé de procéder à une mise à jour des recommandations de la profession sur l'affacturation en gestion déléguée publiées en juin 2005. Les recommandations modifiées vont être transmises au SGCB.

Communication ASF sur les encours de crédits distribués par les PME

Depuis le mois de juin dernier, tous les établissements de crédit sont tenus de communiquer individuellement sur

leurs encours de crédits distribués aux PME. La Commission a souhaité que l'ASF diffuse une déclaration consolidée des encours d'affacturation aux PME à partir des données restituées par la Banque de France.

Dématérialisation des créances

Un groupe de travail du CFONB assure la veille sur les travaux relatifs à la dématérialisation des factures aux niveaux français, européen et international en vue de coupler la dématérialisation des factures avec la proposition de services de financement. Le groupe de travail suit aussi le projet Interfinance dont l'objectif est de développer un système d'échanges normalisés entre les PME/TPE et la sphère financière. L'ASF poursuit sa participation à ces travaux.

Délais de paiement

L'ASF a été saisie d'un projet de texte modifiant le Code de commerce sur la question des délais de paiement. Il prévoit notamment de fixer les délais de paiement à 60 jours suivant la date de réception des marchandises ou à 45 jours suivant la date d'exécution de la prestation demandée et de durcir le régime des pénalités de retard. L'ASF a fait des observations visant en particulier à clarifier le dispositif proposé.

Cautions

Jurisprudence « Constructeurs de maisons individuelles » (CMI)

Dans trois arrêts rendus en 2006, la Cour de cassation avait écarté la qualification de « cautions solidaires » donnée par la loi aux garanties CMI et remis

en cause le recours exercé contre le constructeur (ou un autre garant) par l'établissement garant qui a payé le client à la suite de la défaillance du constructeur. La Cour de renvoi a confirmé le 2 octobre dernier l'analyse de la Haute Cour. Elle a en outre écarté la mise en œuvre d'une clause, stipulée dans le contrat entre le garant et le constructeur, prévoyant le remboursement par ce dernier des sommes payées par le garant au titre de ses engagements. Un nouveau pourvoi contestant tout particulièrement cette dernière solution a été formé devant la Cour de cassation sur ces affaires.

L'ASF a poursuivi ses travaux pour examiner les impacts de ces arrêts et pour déterminer des actions adaptées. Cela l'a conduit à adresser un courrier à la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi et à la garde des Sceaux afin de les sensibiliser à la problématique.

Recensement des différentes cautions et garanties délivrées par les membres de l'ASF et des établissements les délivrant

Début 2007, l'ASF a lancé auprès de ses adhérents une enquête, dont la synthèse est sur le site de l'Association, afin de recenser les garanties qu'ils délivrent. Un nouveau questionnaire va être adressé aux sociétés de caution pour mettre à jour ces premiers résultats.

Consultation du CEBS sur les grands risques

Le CEBS, interrogé par la Commission européenne sur une révision du régime des grands risques, a lancé une consultation, relayée par l'ASF auprès de ses adhérents, sur les exigences

Relevé dans les ordres du jour

de fonds propres au titre des grands risques. Dans ce cadre était notamment traitée la question de la pondération des expositions de hors-bilan. L'ASF a répondu à cette consultation en faisant notamment valoir qu'il ne fallait pas introduire de distorsion entre la pondération applicable à une exposition pour le calcul des grands risques et celle applicable pour le calcul du ratio de solvabilité.

Organismes délivrant des cautions sans agrément

L'ASF a transmis aux autorités de tutelle un certain nombre de cautions pour vérification de l'habilitation des entités qui les ont octroyées à délivrer des garanties.

SERVICES D'INVESTISSEMENT

Réunion plénière

La réunion plénière de la Section PSI s'est tenue le 3 avril dernier. Le rapport présenté à cette occasion est disponible sur la partie privée du site de l'ASF.

Formation des acteurs de marché

Le groupe de place animé par Jean-Pierre Pinatton, membre du Collège de l'AMF, auquel participe l'ASF, poursuit ses réflexions en vue de l'élaboration d'un dispositif, « passeportable » le cas échéant, de validation professionnelle des connaissances pour certains acteurs de marché.

Mission Censi

Yves Censi, député de l'Aveyron et vice-président de la Commission des finances, a été chargé par cette der-

nière d'une mission dont l'objectif est de parvenir à mettre en évidence les interdépendances entre les différentes catégories de produits financiers et la sensibilité aux prélèvements obligatoires, pour donner au législateur les moyens de mieux anticiper l'impact des mesures législatives envisagées et, en particulier, les éventuels mouvements de capitaux qu'elles entraîneraient. L'ASF a été auditionnée dans le cadre de cette mission, le 4 mars. A la suite de cette rencontre, l'équipe d'Yves Censi a transmis à l'ASF un questionnaire destiné à recueillir des éléments de nature à nourrir la réflexion. L'Association l'a répercuté pour réponse à ses adhérents concernés.

Travaux du CCSF

L'ASF a poursuivi sa participation aux travaux du CCSF sur la publicité des produits financiers. Un projet de recommandation du Conseil sur la question est en cours d'examen.

Extension du champ de la médiation bancaire aux services d'investissement

L'article 23 de la loi du 3 janvier 2008 pour le développement de la concurrence au service des consommateurs élargit la compétence des médiateurs aux litiges, entre les établissements de crédit et leurs clients, relatifs aux instruments financiers, aux produits d'épargne, aux services d'investissement et à leurs services connexes.

La Commission PSI a donné son accord de principe pour que le médiateur de l'ASF ait à connaître des litiges éventuels concernant les PSI. Elle a toutefois exprimé le souci d'éviter une double saisine des médiateurs de l'ASF et de l'AMF, souci partagé par l'autorité de tutelle. L'extension du

champ de compétence du médiateur de l'ASF a été soumise aux organisations de consommateurs. Des échanges sont en cours.

8^{èmes} journées d'information des RCSI/RCCI

L'ASF a participé à la 8^{ème} journée d'information des RCSI / RCCI organisée par l'AMF le 26 mars. La manifestation fut l'occasion d'un rappel des récentes évolutions réglementaires en matière notamment de contrôle des transactions personnelles, de déclaration des transactions, de commercialisation et d'agrément. Elle donna aussi lieu à un état des lieux des contrôles réalisés en 2007 ainsi qu'à plusieurs tables rondes (sur les problèmes pratiques posés par la catégorisation des clients et le contrôle de la commercialisation des produits financiers) et à un atelier sur les infrastructures post-marché et leurs circuits. L'ensemble des supports de la journée sont disponibles sur le site de l'AMF.

POUR EN SAVOIR PLUS

Antoine de Chabot :

01 53 81 51 68

a.dechabot@asf-france.com

Grégoire Phélip :

01 53 81 51 64

g.phelip@asf-france.com

Carnet

AU CONSEIL

Philippe Alexandre, Administrateur-Directeur Général Délégué de CRE-DIPAR, est coopté pour succéder à **Alain Martinez**.

DANS LES COMMISSIONS

Commission financement locatif de l'équipement des entreprises

Christian Eymery, Directeur Délégué du Financement aux entreprises de FRANFINANCE, est coopté en remplacement de **Christian de Pastre**.

Commission sociale

Nomination de **Louis-Michel Nivôse**, Directeur des Ressources humaines de FRANFINANCE, en remplacement d'**Anne-Marie Seville**, et de **Benoît Prévosto**, Directeur des Ressources humaines et de la Formation de FINANCO.

LEGION D'HONNEUR

L'ASF félicite **Jean-Claude Vannier**, Conseiller du Président du Crédit Foncier de France et membre de la Commission du financement immobilier de l'ASF, pour sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

EQUIPE ASF

Karima part, Petya arrive

Karima Lachgar, qui avait rejoint l'ASF en mai dernier pour prendre en charge la communication du crédit à la consommation, nous quitte fin avril. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions de Déléguée générale de l'AFTI.



Petya Nikolova, 26 ans, de nationalité bulgare, intègre le secteur des services financiers et des prestataires de services d'investissement aux côtés d'Antoine

de Chabot et de Grégoire Phélip. Après une maîtrise de droit des affaires à Paris X et un master (DESS) de droit de la consommation et de la concurrence obtenu à l'Université de Montpellier, Petya a effectué une période de CDD au service juridique de l'ASF avant de prendre, fin janvier ses fonctions nouvelles.

Les adhérents

378 adhérents à l'ASF

Section	378 adhérents à l'ASF		
	Membres ¹	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	18	-	-
Crédit-bail immobilier	42	-	1
Financement locatif de l'équipement des entreprises	51	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	68	8	-
Financement immobilier (y compris Crédit Immobilier de France)	19	8	1
Maisons de titres et autres prestataires en services d'investissement (dont entreprises d'investissement)	55 (37)	1 (-)	- (-)
Sociétés de caution	36	-	-
Sociétés de crédit foncier	4	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	12	-	-
Sofergie	9	-	-
Activités diverses	28	4	-
Hors sections	-	-	9
TOTAL²	345	22	11

¹ / Membres de droit et membres affiliés

² / Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale

Les nouveaux membres

MEMBRES DE DROIT

ORANGE - BNP PARIBAS SERVICES

FILIALE DES GROUPES BNP PARIBAS ET FRANCE TELECOM agréée en vue d'exercer l'octroi et la gestion de crédits à la consommation, l'émission et la gestion de cartes de paiement et de crédit, et la réception de fonds à affectation spéciale destinés à charger les cartes prépayées qui seront proposées à la clientèle.

Président : **Stéphane PALLEZ**

Directeur Général : **Thierry GATTEGNO**

SOCIETE GENERALE SCF

SOCIETE DE CREDIT FONCIER DU GROUPE SOCIETE GENERALE.

Président-Directeur Général : **Hélène FARACCI-STEFFAN**

Directeur Général Délégué : **Pierre MENET**

Directeur Général Délégué : **Agathe ZINZINDOHOUE**

VEOLIA P. P. FINANCE

SOCIETE DE CREDIT FONCIER DU GROUPE VEOLIA ENVIRONNEMENT.

Président-Directeur Général : **Sylvain de FORGES**

Directeur Administratif et Financier : **Philippe SURJOURS**

MEMBRE AFFILIE

VOLKSWAGEN BANK

SUCCURSALE FRANCAISE DE WOLKSWAGEN BANK GmbH agréée par le Conseil de l'ASF suite à l'absorption de la société financière Volkswagen Finance SA.

Directeur : **Jean-Marc LANGLOIS**

Directeur : **Joerg PAPE**

MEMBRE CORRESPONDANT

V P FINANCE S.A.

Etablissement agréé par le Conseil de l'ASF suite à son retrait d'agrément en qualité de société financière et son agrément concomitant en qualité de banque à agrément limité.

Président-Directeur Général : **Régis de PAMPELONNE**

Directeur : **Bruno de MONTALEMBERT**

MEMBRE ASSOCIE

SNCF HABITAT

Société anonyme d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété - SACICAP agréée au lieu et place de la SACI SOCRIF.

Président-Directeur Général : **Jean-Luc DRUGEON**

Directeur Général Délégué : **Claude PRÉBÉ**

Les nouveaux dirigeants

(CECEI des 29 janvier et 28 février 2008)

Financement de l'équipement

Pascal BRASSEUR : Directeur Général de MRC - METIER REGROUPEMENT DE CREDITS

François CHABROL : Président de BAIL-ACTEA

Laurent CHOURAKI : Président de MRC - METIER REGROUPEMENT DE CREDITS

Jean-Yves CORCUFF : Directeur Général de CREDIT MODERNE-GUYANE

Emmanuel de MAISTRE : Directeur Général Délégué de TRANSOLVER FINANCE

Stefan SCHOEMAKER : Directeur Général d'ING LEASE FRANCE S.A.

Andreas WOLTER : Co-Gérant de BMW FINANCE et Gérant de BMW LEASE

Financement de l'immobilier

Jérôme DEFLESSELLES : Directeur Général de GENEAL

Jacques PERES : Membre du Directoire d'OSEO BRETAGNE

Services financiers

Bernard BIGAND : Secrétaire Général de la SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE DE L'UNION GENERALE DE DISTRIBUTION

François DROUIN : Président d'OSEO GARANTIE REGIONS

Gilles GALLERNE : Directeur Général de DEXIA MUNICIPAL AGENCY

Thierry ROUGEOT : Directeur Général Délégué d'IFN FINANCE

STAGES 2008

Fiches et programme complet sur notre site ASFFOR : www.asffor.fr

Le stage...	animé par...	et destiné en priorité...	aura lieu...	au prix de...*
Le nouveau ratio de solvabilité : les états COREP	Pierrette BLANC , ancien adjoint de direction au SGCB, diplômée d'expertise comptable, formateur-conseil en réglementation et comptabilité bancaires.	Responsables en charges des états prudentiels, analystes des risques bancaires, toute personne devant participer à l'élaboration des tableaux COREP	les 6 et 7 mai	1435,20 € TTC 1200,00 € HT
Le crédit-bail immobilier	Olivier RICHÉ , Directeur général de COFITEM-COFIMUR Philippe LEROY , responsable de la valorisation et des risques immobiliers d'OSEO BDPME Sylvie LACOURT , Directeur CBI Crédit Foncier Groupe Caisses d'Épargne.	à tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	du 13 au 15 mai	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
Les techniques de négociation	Lionelle CLOOS , consultante spécialisée dans les techniques de négociation et de recouvrement	aux acheteurs, responsables de marché	les 3 et 4 juin	777,40 € TTC 650,00 € HT
La retraite : une nouvelle vie à préparer	Françoise STRAUSS , consultante	à tout public	les 5 et 6 juin	837,20 € TTC 700,00 € HT
Etats de la Commission Bancaire	Pierrette BLANC , (voir ci-dessus)	aux services comptables et financiers	du 10 au 12 juin	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
Efficacité personnelle	Lionelle CLOOS , (voir ci-dessus)	à tout public	les 18 et 19 juin	777,40 € TTC 650,00 € HT
Le nouveau ratio de solvabilité : les états COREP	Pierrette BLANC , (voir ci-dessus)	Responsables en charges des états prudentiels, analystes des risques bancaires, toute personne devant participer à l'élaboration des tableaux COREP	les 24 et 25 juin	1435,20 € TTC 1200,00 € HT
Le crédit-bail immobilier	Olivier RICHÉ , Philippe LEROY , Sylvie LACOURT , (voir ci-dessus)	à tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	du 9 au 11 septembre	1315,60 € TTC 1100,00 € HT
Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières	Jérôme CUELLO , Directeur comptable adjoint du groupe FRANFINANCE Sabine HUTTLINGER , avocat à la Cour, ancien chef de service juridique de la branche entreprise d'une société financière Nicolas MILLET , fiscaliste à la Société Générale	aux employés et jeunes cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier)	du 23 au 25 septembre	956,80 € TTC 800,00 € HT

* Par personne et hors frais de repas

La Lettre de l'ASF n° 130 est tirée à 3.000 exemplaires.

Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : François Lemasson, Président de l'ASF - Rédacteur en chef : Jean-Claude Nasse, Délégué général

Conception graphique : Frédéric Noyé (tél : 06 60 87 28 15) - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Anne Delaleu - Corinne Denaeyer

Marc Jamet (Euralia) - Karima Lachgar - Frédéric Le Clanche - Simon Ludlam (Star Capital Partners) - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Michel Vaquer - Eric Voisin